Montesson, le 1 novembre 2023

JDA MONTESSON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU LUNDI 4 DECEMBRE 19h30
AU DOJO

Convocation

Chères adhérentes, chers adhérents,

Vous êtes **cordialement conviés** à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de notre club pour débattre sur l'ordre du jour précisé ci-dessous **avant de partager le pot de l'amitié** :

Assemblée générale ordinaire

1- Rapport moral du président
2- Bilan des activités 2022-2023
3- Bilan financier 2022-2023– quitus au trésorier
4- Constitution du nouveau comité directeur et réélection du bureau (1)
5- Orientations et perspectives à venir
6- Questions diverses

L'ouverture des inscriptions à cette assemblée générale (participants et procurations) se fera au dojo le lundi 4 décembre 2023 à partir de 19h00.

La présente convocation vaut également convocation pour une seconde Assemblée Générale Ordinaire qui, en l'absence du quorum, se déroulerait à partir de 20h00 au même endroit et débattrait sur le même ordre du jour.

En cas d'absence, merci de donner votre procuration à un adhérent qui sera présent ou de la renvoyer (dûment renseignée et signée) par mail à l'adresse mail du club, judo-club-montesson@orange.fr ou au secrétariat du Judo Club, Dojo de Montesson, 65 av Gabriel Péri 78360 Montesson

.

Le Président du JDA Montesson
Pierre Jarriot.

Rappels :
Est électeur tout membre actif (licencié du JDA Montesson) de plus de 14 ans le jour de l'assemblée, adhérent depuis plus de 6 mois au JDA Montesson et à jour de sa cotisation. Les parents ou tuteurs des membres actifs de moins de 14 ans le jour de l'assemblée ne disposent que d'une voix consultative.
Le quorum est atteint à compter de la présence ou représentation à l'assemblée générale ordinaire d'un quart des électeurs.
Le formulaire de procuration se trouve au verso de la présente convocation.

(1) POUR CELA, si vous souhaitez être bénévole actif, membre du comité directeur du club, merci de nous faire parvenir vos candidatures au plus tard le jour de l'assemblée et d'être présent à cette assemblée.

Montesson, le 1 novembre 2023

PROCURATION : si absence, à communiquer à un adhérent ou à renvoyer par mail à judo-club-montesson@orange.fr ou au secrétariat du Judo Club, Dojo de Montesson, 65 av Gabriel Péri 78360 Montesson (procuration dûment renseignée et signée).

Je soussigné(e) …….
Donne pouvoir à ……

Pour me représenter à l'assemblée générale ordinaire du JDA Montesson, le Lundi 4 décembre 2023 et y prendre toutes décisions et émettre tous votes en mon nom.

Fait à : Le : Signature :

Attention : le nombre de procurations reçues est limité à deux par membre actif présent à l'assemblée.